

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

BIOCALCO SL70

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à
l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation: BE2024-0001-00-00 1-1

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0031595-0001

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	BIOCALCO SL70
---------------------------------	---------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CARMEUSE EUROPE S.A.
	Adresse	Boulevard de Lauzelle , 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Numéro de l'autorisation		BE2024-0001-00-00 1-1
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0031595-0001
Date de l'autorisation		04/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		25/12/2033

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A.
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell 651348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý,Mokrý 359,664 04 Mokrý Tchéquie Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus Roumanie Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Privat 117805 Campulung Roumanie Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie Carmeuse Europe S.A. site 6: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha,Belgium Moha Belgique Carmeuse Europe S.A. site 7: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique Carmeuse Europe S.A. site 8: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie Carmeuse Europe S.A. site 9: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte
Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A

Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	<p>Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04 Mokrý Tchèque</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus, Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Pravat 117805 Campulung Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 6: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 7: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 8: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 9: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie</p>

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	70

2.2. Type(s) de formulation

DP Poudre pour poudrage

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des vêtements de protection.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P261: Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale et régionale.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation n° 1.1 Désinfection des boues d'épuration – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur- Professionnel

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: tous les stades Nom scientifique: autre: œufs d'helminthes Nom commun: autre: œufs de vers Stade de développement: œufs
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur. Le produit est ajouté dans les boues d'épuration et mélangé à l'aide d'un mélangeur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application automatique directe Description détaillée: Produit prêt à l'emploi. Le produit sec est mélangé aux boues d'épuration dans un mélangeur ouvert. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 24 h pour les bactéries à plusieurs semaines pour les endoparasites.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Dose d'application : 0,3 à 3,4 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-
- La dose doit être assez élevée pour maintenir un $\text{pH} > 12$ pendant le temps de contact nécessaire.
 - Dose d'application : 0,3 à 3,4 kg de produit/kg de poids sec de substrat ; teneur typique en matières sèches - 12 à 25 % dans les boues d'épuration.
 - Les ratios peuvent varier en fonction des applications et des conceptions des stations d'épuration.
- L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement à l'aide de tests préliminaires en laboratoire afin de s'assurer que cette efficacité est conforme à la législation en vigueur pour chaque cas.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le chargement de la chaux en poudre dans l'unité de traitement doit être semi-automatique.
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement dans l'unité de traitement et l'élimination des Big Bags vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).
- Pendant le chargement du produit et pour l'élimination des sacs vides, il est nécessaire de porter :
 - un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
 - des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
- Pendant le traitement des boues d'épuration et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de 14 mg/m^3 pour ce gaz et définie par l'UE.
- Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des boues d'épuration traitées.
- Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou uniquement effectué à l'aide d'un processus automatisé sans exposition du travailleur.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation n° 1.2 Désinfection de fumier – Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur - Professionnel

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Endoparasites Nom commun: microorganisms Stade de développement: autre: œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur Le produit est ajouté dans le fumier et mélangé à l'aide d'un mélangeur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application automatique directe Description détaillée: Prêt à l'emploi Le produit est mélangé au fumier. Le produit doit être chargé dans le système par le biais de processus entièrement automatisés. La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire. Temps de contact : 72 h (pour les bactéries et les virus) à 90 jours (œufs d'helminthes)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Ne pas ajouter plus de 170 kg de produit/ m3 de fumier. Après le temps de contact requis, éliminer le

	<p>fumier traité à la chaux selon la législation nationale/régionale en vigueur.</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>-</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- La dose doit être assez élevée pour maintenir un pH > 12 pendant le temps de contact nécessaire.
- Retirer le fumier du bâtiment d'élevage.

Dose d'application :

1. Ne pas ajouter plus de 170 kg de produit/m³ de fumier,
2. Après le temps de contact requis, éliminer le fumier traité à la chaux selon la législation nationale et régionale en vigueur.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le chargement de la chaux en poudre dans l'unité de traitement doit être semi-automatique.
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement dans l'unité de traitement et l'élimination des Big Bags vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).

-
- Pendant le chargement du produit et pour l'élimination des sacs vides, il est nécessaire de porter :
 - un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
 - des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit)
 - Pendant le traitement du fumier et en l'absence de mesures collectives de gestion des risques, il est nécessaire de porter un équipement de protection respiratoire à adduction d'air ou à cartouche pour le gaz ammoniac, pour estimer et prévenir une exposition supérieure à la LEP de 14 mg/m^3 pour ce gaz et définie par l'UE.
 - Porter des gants de protection et une combinaison de protection lors de la manipulation manuelle des fumiers traités.
 - Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou uniquement effectué à l'aide d'un processus automatisé sans exposition du travailleur.
 - Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage du fumier/du lisier peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou tout autre environnement aquatique.

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Pour les utilisations extérieures du produit, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas laisser les personnes à proximité (notamment les collègues ou les enfants) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone de traitement pendant toute la durée du traitement.
- Utiliser uniquement dans une zone bien ventilée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.

-

Éliminer le produit non utilisé, son emballage (...) et tous les autres déchets, conformément à la réglementation nationale et régionale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

- Protéger de l'humidité.

- Tenir à l'écart des acides.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Le demandeur doit fournir des indications d'application du produit (dilution, quantité appliquée sur les surfaces, etc.) sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.